



Poste à pourvoir : « conseiller(e) en gestion de Club sportif professionnel »

Précisions préalables :

Dans le cadre d'une croissance continue des besoins / demandes de ses adhérents depuis sa création en 2004, le syndicat professionnel « Union des Clubs Professionnels de Rugby » (regroupant les Clubs de « TOP 14 » et « PRO D2 »), souhaite recruter un(e) conseiller(e) en gestion de Club sportif professionnel pour une entrée en fonction à l'automne 2022.

Le poste est basé au siège du syndicat à Limoges. Le / la salarié(e) sera amené(e) à effectuer des déplacements sur le territoire national (réunions à Paris ou en province, visites de Clubs, ...).

La personne recrutée rejoindra une équipe dynamique de 3 permanents au service des Clubs.

Sous l'autorité du Président, du Bureau et du Directeur, il/elle est chargé(e) d'accompagner les Clubs et de représenter le syndicat dans le cadre des missions statutaires de celui-ci.

FORMATION / EXPERIENCE / CLASSIFICATION

De formation type Diplôme de comptabilité et gestion ou équivalent (a minima) et doté(e) idéalement d'une première expérience, la personne sera recrutée sous CDI pour un temps plein de 35h/semaine (classification groupe 4 Convention collective nationale du sport).

MISSIONS PRINCIPALES

Assistance / conseil aux adhérents

- Il/elle est à la disposition des Clubs adhérents en vue de les assister/ conseiller sur les problématiques d' « entreprise sportive » (juridique, finance, management, comptabilité...). Il/elle répond aux demandes des adhérents, si besoin par la rédaction de notes, sous le contrôle de la Direction.

Visites de Clubs

- En lien avec les autres permanents, il participe à la tournée des Clubs à la rencontre des adhérents.

Représentation du syndicat

- Il/elle sera amené(e) à représenter le syndicat lors de réunions diverses et doit assurer des échanges constants avec les autres composantes de la discipline que sont notamment la FFR, la LNR, Provalé, Tech XV et l'APARE. Il/elle peut également être appelé(e) à représenter le syndicat auprès du mouvement sportif ou des autorités publiques. Il/elle est en lien avec les autres employeurs sportifs et/ou Unions de Clubs d'autres sports au sein du CoSMoS ou d'UNIPROS.

Dans ce cadre, il/elle est chargé(e) à la fois de défendre les intérêts des Clubs adhérents à l'UCPR au vu des lignes directrices définies par le Président et/ou le Bureau et relayées par le Directeur et d'effectuer un reporting auprès de la Direction.

Union des Clubs Professionnels de Rugby

Veille

- Il/elle effectue une veille des informations susceptibles d'intéresser directement ou indirectement les Clubs professionnels de rugby et notamment dans les domaines suivants : finance, comptabilité, gestion, droit des sociétés...

Information / communication

- Il/elle participe au bon fonctionnement de la lettre d'informations mensuelle et du site internet notamment par la rédaction de notes et articles et participe à l'organisation / animation des réunions UCPR d'informations et d'échanges avec les Clubs adhérents (« Journées des Clubs »).

COMPETENCES

Compétences techniques

- Il/elle possède une bonne maîtrise des techniques liées à sa fonction de conseiller en gestion (juridique, finance, management, comptabilité...);
- Il/elle a la capacité de concevoir les moyens à mettre en œuvre pour exercer sa fonction et garantir, au moyen des différentes sources d'information mises à sa disposition, le bien fondé des conseils à destination des adhérents dans un délai adapté ;
- Il/elle détient les connaissances informatiques fonctionnelles nécessaires (traitement de texte, tableur, logiciel compta/finance, internet...);
- Il/elle possède des qualités organisationnelles, rédactionnelles (grammaire et orthographe) et le sens des rapports humains ;
- Une connaissance du sport en général (et/ou du rugby en particulier) serait appréciée

Compétences générales

- Autonomie ;
- Capacité d'initiative : il/elle suit les consignes qui lui sont données mais est capable d'être force de proposition ;
- Appétence pour le travail en équipe et en réseau ;
- Capacité d'adaptation : il/elle sait notamment s'adapter à des délais restreints ;
- Responsabilité, intégrité et respect de la confidentialité des informations.

REMUNERATION ET AVANTAGES

Rattaché au groupe 4 de la CCNS, le salaire sera à discuter selon profil. Chèques vacances.

Plan d'intéressement.

Un jour de télétravail (optionnel) par semaine.

Les lettres de candidature et curriculum vitae sont à adresser avant le 20 août directement à l'attention de : Jean-Patrick BOUCHERON, Directeur, jean-patrick.boucheron@ucpr.fr

Les candidatures retenues après tri sur dossier seront convoquées pour un premier entretien en visio dans la semaine du 22 août et le cas échéant pour un second entretien le 29 août après-midi à Toulouse.

Union des Clubs Professionnels de Rugby

Tél. **05 55 45 76 47**
Fax : 05 55 45 76 46

Hôtel Burgy - 13, rue Pierre Bernardaud
87100 LIMOGES

www.ucpr.fr
contact@ucpr.fr